

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'AECR

Le mardi 8 octobre 2019
17 h HAE
Campus Royalmount du CNRC
6100, av. Royalmount
Pièces A34A et A34B
Montréal (Qc) H4P 2R2

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle a été transcrit par Gillespie Reporting Services, Ottawa (On), ayant été nommé à cet effet. La révision de la version française du procès-verbal a été effectuée par Nathalie Lasnier, trad. a.

Le conférencier invité François Beaudry, spécialiste de la résolution informelle des conflits du CNRC, fait une présentation sur la gestion informelle des conflits. On peut faire une demande de la présentation auprès du bureau de l'AECR.

M. Kalinic, modératrice, ouvre la séance.

1. Règles de réunion –M. Kalinic

M. Kalinic rappelle aux personnes présentes qu'on n'a refusé l'accès à aucun utilisateur de téléconférence ou de vidéoconférence pour limiter cette réunion aux seuls membres. Sachez que tout le monde peut se connecter à la téléconférence ou au lien Web en ligne. Si vos questions sont de nature personnelle, veuillez les poser au bureau de l'AECR plus tard. Le panel est heureux de répondre à tout autre genre de questions. Aux fins du procès-verbal, veuillez préciser votre nom, votre lieu de travail et votre centre de recherche ou programme. Nous suivrons les règles de réunion Robert's Rules of Order.

Veuillez poser vos questions lors de la séance de questions et réponses.

M. Kalinic présente les spécialistes : Cathie Fraser, présidente; Marvin Zaluski, 1^{er} vice-président; Bernard Holbrook, trésorier; Michelle Lévesque, 2^e vice-présidente; Joan Van Den Bergh, négociatrice et agente des relations du travail; enfin, les membres du personnel du bureau, soit Laurette Ernst, gestionnaire de bureau et Shelagh Till, coordonnatrice des cotisations et des assurances.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle – 23 octobre 2018

MOTION : « Il est proposé d'accepter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 octobre 2018. »

Motion proposée par J. Gallant, TSH, Halifax et appuyée par A. Todd, DCRA, Saskatoon.

Motion adoptée.

3. Rapport de la présidente – C. Fraser

Bienvenue à l'AGA de l'AECR et merci à tous les membres qui sont ici ce soir et qui sont en ligne. J'aimerais remercier Marijana Kalinic, Michelle Lévesque et Roseanne Tom, déléguées syndicales de Montréal, de nous accueillir aujourd'hui au campus Royalmount. Nous sommes très heureux d'être ici ce soir. Bon nombre de vos dirigeants syndicaux sont ici ce soir.

Ce fut une année très occupée et très productive pour moi et pour le bureau de l'AECR, soit une année remplie de réalisations et pendant laquelle nous avons obtenu encore plus d'avantages pour les membres. J'ai le plaisir de vous faire part d'une profusion de bonnes nouvelles cette année.

On a amélioré le Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP); il offre enfin une protection supplémentaire pour les contraceptifs non oraux. Il a aussi mis en place des services numériques, grâce auxquels vous pouvez maintenant faire vos demandes de remboursement en ligne. Le Régime de soins dentaires de la fonction publique plan a aussi vu des changements positifs. La protection annuelle maximale a augmenté de 47 p. cent. L'augmentation sera mise en œuvre graduellement et passera de 1700 \$ l'an dernier à 2500 \$ par année dès janvier 2021. Le régime couvrira dorénavant les implants dentaires, des unités de détartrage plus nombreux au besoin et sur approbation, puis des couvertures supplémentaires pour vos enfants et vos jeunes adultes. Ces régimes et autres directives dont vous bénéficiez, comme la directive sur les voyages ou la directive sur la prime au bilinguisme, sont négociés par l'agent de négociation et les représentants des employés au sein du Conseil national mixte (CNM). Ils font partie de votre convention collective, mais ils sont négociés séparément. L'Association des employés du Conseil de recherches est active au sein du CNM. Je siège à deux comités, soit à titre de membre au sein du Comité pangouvernemental en matière de la santé et de la sécurité au travail (CPMSST), puis à titre de présidente au sein du Comité des relations syndicales-patronales. Joan Van Den Bergh vous représente au sein du Comité sur la réinstallation.

Comme moi, Joan travaille inlassablement en coulisse pour vous. J'aimerais en profiter pour la remercier de tout ce qu'elle a fait pour les membres. Joan et moi avons toutes les deux été en consultations sur divers enjeux au CNRC cette année, notamment les suivants : l'engagement envers l'excellence; l'éthique et l'intégrité; l'équité, la diversité et l'inclusion; la nouvelle politique sur l'affaiblissement des facultés en raison de la législation sur le cannabis; les inventeurs et l'innovation; le transfert du PARI à Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISED); les espaces de travail du CNRC GC; les programmes d'amélioration du rendement; l'intégrité scientifique; la sensibilisation à la sécurité et la PUADR, qui est la politique sur l'utilisation acceptable des dispositifs et des réseaux.

Je siège aussi à de nombreux autres comités au sein du Conseil national de recherches, du Secrétariat du Conseil du Trésor, du Conseil national mixte et du Conseil des relations de travail. Sont nouvellement arrivées au CNRC cette année Erin Skrapek, directrice du Secrétariat de la haute direction du CNRC, puis Karine Gauvreau, gestionnaire du nouveau poste de protectrice de l'éthique, de l'intégrité et du milieu de travail respectueux. Joan et moi les avons rencontrées pour discuter du programme de valeurs et d'éthique du CNRC et notamment, de la prévention du harcèlement et sa résolution, du Code de conduite du CNRC, ainsi que de la gestion informelle des conflits. J'aimerais de nouveau remercier François Beaudry, le spécialiste de la résolution informelle des conflits du CNRC, d'être parmi nous aujourd'hui pour discuter de ce nouveau programme au CNRC. Cela reconforte l'AEER de constater qu'un programme de soutien à l'intention des employés du CNRC fournira un endroit neutre auquel les employés peuvent avoir confiance, afin de discuter des enjeux auxquels ils font face au travail.

L'AEER est un organisme national; ses membres habitent d'un océan à l'autre. Donc les déplacements font partie intégrante de notre travail. Il s'agit d'un mandat important de notre Association. Cette année, Joan et moi sommes allées à Victoria, Vancouver, Saskatoon, St. John's et Halifax pour rencontrer des membres, puis aujourd'hui, c'est avec plaisir que je suis ici, à Montréal. Nous nous déplaçons pour renseigner les membres sur divers sujets, comme les mises à jour des conventions collectives et du système Phénix, mais surtout, pour demander aux membres s'ils ont des problèmes ou s'ils ont besoin de conseils ou d'aide. Toutes nos visites ont attiré beaucoup de membres; nous avons aussi répondu à toutes leurs questions. Nous nous sommes aussi déplacées au moins deux fois pour nous pencher sur des problèmes de membres précis et urgents. Nous nous déplacerons toujours pour voir les membres à l'endroit et au moment où ils ont besoin de nous.

L'AEER a signé le protocole d'entente concernant les dommages causés par le système Phénix le 19 juin 2019. Une façon de dédommager les membres est de leur offrir des jours de congé annuel supplémentaires en fonction de leur ancienneté. Ces jours de congé supplémentaires devraient déjà avoir été ajoutés à vos crédits. On tient compte des années de service dans d'autres ministères de la fonction publique pour ces derniers, sauf pour les employés qui étaient membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC). Le cinquième jour de congé annuel sera crédité au cours de la nouvelle année financière 2020. Cela fut toute une lutte d'accorder ces jours de congé supplémentaires aux employés du CNRC, mais je suis très contente de m'être battue et de vous annoncer que nous avons réussi.

En outre, j'ai consacré une grande partie de mon temps aux problèmes causés par le système Phénix. Nous en avons résolu beaucoup, mais malheureusement, il en reste encore. J'aimerais remercier Monique Melbourne et l'équipe de la paie du CNRC, pour leur aide entourant les problèmes causés par Phénix. Je collabore étroitement avec Monique et les conseillers en rémunération afin d'aider les membres qui ont subi des problèmes. Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Je siège aussi à un sous-comité du Conseil du Trésor qui travaille sur les cotisations syndicales. Ce sous-comité représente l'AEER et d'autres syndicats. Ce comité cherche à améliorer les

méthodes utilisées pour la vérification, le rapprochement et le transfert des cotisations syndicales avec ce système de rémunération problématique. Grâce à ce comité, l'AECR a reçu les cotisations syndicales manquantes de 2016 et de 2017. J'aimerais remercier Shelagh Till, votre coordonnatrice des cotisations syndicales, de son aide extraordinaire dans le rapprochement et le suivi des cotisations syndicales.

Comme vous le savez, vos six conventions collectives ont été signées d'un coup, soit le 20 août 2019. Elles avaient toutes été ratifiées par une majorité écrasante et comportaient toutes des augmentations économiques et des rajustements salariaux de 8 %, en plus d'un paiement forfaitaire de 400 \$. Elles ont toutes été signées avant leur date d'échéance. Les redressements de paie sont rétroactifs, alors que les autres changements apportés aux conventions collectives entrent en vigueur à la date de signature. Joan Van Den Bergh, négociatrice de l'AECR, présentera son rapport à cet effet tantôt. J'en profite pour remercier tous les membres qui ont siégé aux comités et aux équipes de négociation, ainsi que notre négociatrice Joan et notre négociateur Chris Rootham.

La vérification annuelle de l'AECR, effectuée par McCay Duff, a pris fin en août 2019. L'AECR a nommé McCay Duff pour sa vérification de 2020. Nous avons la chance d'accueillir Mario Navas, notre comptable agréé, aujourd'hui pour présenter son rapport de vérification et répondre à vos questions. J'aimerais remercier Laurette Ernst, gestionnaire du bureau de l'AECR. Laurette joue un rôle crucial au bureau du syndicat, puisqu'elle est chargée de faire concorder les dépenses de l'AECR sur une base quotidienne, hebdomadaire et mensuelle.

Le protocole d'entente sur la fermeture des bureaux du temps des fêtes a été signé en janvier et vise l'après-midi du 24 décembre, puis les jours ouvrables complets des 27, 30 et 31 décembre. Les membres qui ont des questions sur la fermeture des bureaux sont priés de communiquer avec le bureau du syndicat.

De plus, l'AECR a le plaisir d'offrir les avantages supplémentaires suivants à ses membres : rabais avec Budget (voitures de location), Choice Hotels, Francis Fuels, Johnson Insurance, Mark's/L'Équipeur, Park'N Fly et RBC Assurances (assurance-vie collective). Notre partenariat le plus récent est avec Pouvoir syndical, un organisme qui offre une vaste gamme de rabais aux membres de l'AECR, à ses retraités et aux membres de leurs familles. Pouvoir syndical offre des rabais à de grands parcs d'attractions dans toute l'Amérique du Nord, pour des produits électroniques et de mode et à L'Impact de Montréal. On peut consulter tous ces renseignements sur le site Web de l'AECR. Ces avantages ne coûtent rien aux membres ni à l'AECR.

Le bureau de votre syndicat est un milieu de travail sain où règne la bonne humeur et où les membres du personnel forment une équipe cohésive, ce qui avantage tous les membres et l'Association. J'aimerais de nouveau remercier Laurette, Shelagh et Joan pour leur excellent travail et leur dévouement envers les membres cette année et en tout temps.

Je remercie tous les membres. C'est un honneur et un privilège pour moi que de vous servir à titre de présidente.

4. Rapport du vérificateur – M. Navas

Le rapport du vérificateur est présenté par Mario Navas, cadre dirigeant, McCay Duff. On peut faire une demande de la présentation auprès du bureau de l'AECR.

M. Kalinic présente Mario Navas.

Mario Navas s'est joint à McCay Duff à temps plein en 2007. Il détient un baccalauréat avec spécialisation en commerce et il a ses accréditations de comptable professionnel agréé (CPA) et de comptable général accrédité (CGA). À titre de cadre dirigeant, les spécialités de Mario sont la prestation de service de comptabilité, de vérification et de préparation de déclaration de revenus pour des organismes sans but lucratif et des organismes privés. Sa clientèle comprend de gros syndicats, des associations, des centres communautaires et des sociétés de condominium. Il a aussi effectué la vérification de projets financés par le gouvernement.

M. Navas, McCay Duff – Bonsoir, je vous remercie d'avoir invité notre cabinet à vous présenter vos états financiers vérifiés. Je m'appelle Mario. Je suis cadre dirigeant chez McCay Duff. J'y travaille depuis 2007. Je prends toujours plaisir à dialoguer avec de bons clients qui offrent une grande collaboration en vue d'une vérification efficace, qui est, d'ailleurs, la description de la présente vérification.

Je vous demanderais de suivre la présentation en même temps que moi. Je vais m'efforcer de présenter les états financiers tout en commentant au micro. C'est la raison qui sous-tend ma présence ici. Ensuite, nous explorerons les états financiers.

On peut extraire trois points clés du rapport du vérificateur indépendant. L'avant-dernier paragraphe met en contexte ce qui est la responsabilité de la haute direction, soit de nous fournir les états financiers qu'elle prépare pendant l'année financière. Puis, notre rôle est présenté dans le deuxième paragraphe du présent rapport, qui est avant tout d'effectuer des procédures d'audit à partir de ces états financiers. À titre de vérificateurs, nous devons fournir une opinion à savoir s'il y a des inexactitudes importantes. En d'autres mots, si quelque chose n'est pas redressé, corrigé ou divulgué de manière adéquate, cela pourrait risquer de changer votre prise de décision à titre de membre dans la façon dont vous évaluez l'Association.

La clé, l'élément ultime que l'on veut extraire du rapport, se trouve au tout début, dans les deux premiers paragraphes, où l'on peut essentiellement lire l'opinion sans réserve du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2019. Vous remarquerez que la date du rapport est le 11 septembre 2019. Il s'agit de la date à laquelle le Comité exécutif a approuvé les relevés et les ébauches que nous avons fournis, ainsi que la divulgation mentionnée. Ceci a donc mis un terme à l'exercice financier de 2019 et à la vérification de l'AECR. Voilà donc les rôles et responsabilités et le verdict final est une opinion sans réserve.

J'aimerais aussi ajouter que lorsque nous offrons des commentaires avec le rapport, nous

fournissons aussi parfois une lettre à la haute direction s'il y a des recommandations ou autres choses à mettre en place pour améliorer les processus. En fait, vous êtes l'un des rares clients à qui nous avons donné une opinion sans réserve. Autrement dit, malgré le fait que vous soyez un organisme relativement petit, les contrôles, la séparation des tâches, les lignes de communication entre le Comité exécutif et le bureau du syndicat sont des mesures de sauvegarde suffisantes pour faire en sorte que les états financiers soient précis en fin de compte.

Passons à la page suivante, soit le bilan. L'objectif clé du bilan est de vous montrer un instantané au 30 juin 2019. Le bilan donne l'état de la situation à cette date et la santé financière de l'Association. Ensuite, nous verrons graduellement les détails des activités quotidiennes. N'oubliez pas que ma présentation se concentrera sur 2019, mais vous avez aussi le bilan de 2018 pour faire vos propres comparaisons à votre guise.

Commençons par les éléments d'actif de l'Association. Le solde est à 1 588 000 \$. Les éléments d'actif actuels s'élèvent à 593 000 \$. Ceux-ci comportent l'encaisse qui s'élève à 296 000 \$, les investissements à court terme de 206 000 \$ et les comptes débiteurs de 73 000 \$, puis les primes d'assurance et les dépenses payées à l'avance, mais qui sont reconnues comme une dépense dans le prochain exercice financier, qui s'élèvent à 16 000 \$.

Toujours dans les éléments d'actif, nous avons les actifs immobilisés de 16 000 \$ pour le mobilier, l'équipement, le matériel informatique qui y est représenté comme une valeur nette et les placements à long terme qui s'élèvent à 979 000 \$. La différence entre le court terme et le long terme est la période d'investissement. Un portefeuille de placement relativement conservateur vous offre une paix d'esprit. On parle alors de certificats de placement garanti (CPG) ou de valeurs de placement garanti. En gros, le montant investi fructifie et les intérêts accrus deviennent votre gain, payable par l'institution financière. Voici la différence entre le court terme et le long terme : les placements à court terme sont des certificats qui arrivent à échéance à l'intérieur de l'exercice financier, alors que les placements à long terme sont des placements qui arrivent à échéance après la fin de l'exercice financier. Voilà comment on les divise aux fins de la présentation.

Pour le passif de l'Association, le total s'élève à 239 000 \$. Si on se concentre sur le solde actuel de 63 000 \$, on voit les comptes créditeurs et certaines cotisations reçues à l'avance, qui fluctuent en fonction du moment où le service ou le produit est reçu. Ce montant de 63 000 \$ représente donc les sommes dues à des tiers externes. Encore dans le passif, à l'extérieur des sommes courantes, il y a des dispositions pour des avantages après retraite de 9 100 \$ et des dispositions pour les indemnités de départ s'élevant à 167 000 \$ pour certains des employés de l'Association.

Si l'on prend les éléments d'actif et qu'on y soustrait le passif, cela donne l'actif net. Donc, cela représente votre petit coussin désormais, ce qui est à la disposition de l'Association. Ce montant est réparti en trois catégories. Tout d'abord, nous avons la portion investie dans les actifs immobilisés, soit 16 000 \$, qui correspond au sou près. Il y a aussi des montants limités à l'interne par le Comité exécutif, qui a décidé de garder certaines sommes en réserve en cas

d'urgence; il s'agit du montant de 400 000 \$. C'est la même somme que l'an dernier. Puis, il y a le montant qui fluctue, pour garder l'exploitation à flot, dont le solde net est de 932 000 \$.

Ce que l'on retire de ce bilan, c'est que vous avez une situation de trésorerie saine. Vos avoirs investis sont solides et plus élevés que l'an dernier. Vous remarquerez que votre encaisse a baissé, mais cela s'explique par l'augmentation de vos placements. Si vous regardez votre fonds de roulement, donc vos éléments d'actif actuels moins les passifs actuels, vous avez un fonds de roulement solide. Cela veut dire que les tiers à qui vous devez des sommes sont payés à temps. Comme je l'ai remarqué, votre actif net a augmenté. Je vais expliquer cet aspect bientôt et la façon dont cela s'est produit.

Entretemps, allons au prochain bilan, qui est réparti en catégories d'actif net, investi en actifs immobilisés. Il n'y a pas eu d'autres montants restreints à l'interne, donc vous avez 400 000 \$, mais regardons les fonds non affectés, qui ont obtenu un surplus durant l'exercice financier, moins les montants pour les actifs immobilisés, les achats effectués pendant l'année, tout cela est amorti sur une longue période de temps.

Penchons-nous maintenant sur le revenu net de l'année, qui s'élève à 192 000 \$; ce surplus est ce que j'appelle le concurrent principal. C'est là où vous constatez le détail des activités quotidiennes. Le budget se trouve à gauche. Nous vous divulguons qu'il n'est pas vérifié; mais c'est bon de vous le présenter, car il communique aux membres que vos dirigeants syndicaux savent comment assurer un suivi des dépenses, de les surveiller et de les mesurer tout au long de l'année. En d'autres mots, il a une stratégie. Voyons la comparaison entre la stratégie de cette année et celle de l'année précédente.

On constate que le total des revenus est environ 912 000 \$. Le revenu de l'an dernier s'élevait à 884 000 \$, donc on constate une augmentation de 17 000 \$. D'où vient-elle? Elle s'explique par un plus grand nombre de membres, donc une augmentation de cotisations. Il y a une augmentation globale, comme on l'a vu dans le premier bilan, puisque vos placements ont augmenté. On s'attend donc à ce que vos revenus de placements augmentent. On y voit une augmentation d'environ 10 000 \$ de revenus de placements par rapport à l'an dernier.

Lorsqu'on répartit les détails des comptes de placements ou des postes, le changement dans les gains non réalisés et les pertes de placements et de revenus de placements devraient être regroupés en un seul poste; je viens d'en discuter brièvement avec votre trésorier. La présentation actuelle reflète ce qui a été hérité du cabinet de vérification précédent : cela porte à croire que vous subissez des pertes dans ces placements. Nous venons de mentionner que votre principal (montant investi) est garanti, en plus des intérêts courus. En fonction de ces bilans, en tenant compte de la valeur marchande et du principal, quels sont les intérêts accumulés? La différence est de 5 \$.

Que représente la supposée perte de 4700 \$? Il faudra en discuter avec le Comité des finances pour plus de clarté, parce que cela vous donne l'impression qu'il y a des pertes qui n'ont pas encore été réalisées. C'est un peu comme si vous pensiez que vous aviez de mauvais placements,

mais ce n'est pas le cas puisque vous avez des placements dans des portefeuilles conservateurs. Cela explique pourquoi votre revenu a augmenté.

Qu'en est-il des dépenses d'exploitation? Si on regarde l'avant-dernière ligne du poste budgétaire, vous aviez 722 000 \$ l'an dernier et 719 000 \$ cette année, ce qui n'atteint pas le budget de 769 000 \$. En analysant les dépenses une à la fois, on voit qu'en raison de nouvelles ententes de collaboration et du fait que les déléguées et délégués syndicaux assistent à des réunions régionales, le seul poste qui diffère est celui des réunions, dont le coût a excédé les prévisions budgétaires. Mais les dirigeants syndicaux avaient l'intention de communiquer plus d'informations aux membres de l'Association. Dans l'ensemble, l'Association démontre qu'elle a un bon contrôle de ses dépenses d'exploitation. Cela est évident lorsqu'on compare les prévisions budgétaires aux coûts actuels. La situation est encore plus prospère que l'an dernier, car en raison du déménagement, l'on se serait attendu à certaines dépenses imprévues.

Donc qu'est-ce que cela signifie pour l'Association pour 2019? Vous avez un surplus de 119 000 \$, ce qui vous a permis de solidifier votre position; vous aviez plus de placements et plus de liquidités pour vos activités.

Sur cette note, penchons-nous maintenant sur l'état des flux de trésorerie. Portons attention au montant le plus pertinent pour vous, les membres, soit 161 580 \$, presque au milieu. Il représente les activités de fonctionnement, donc vous avez touché vos cotisations syndicales, des placements sont arrivés à échéance, moins les débours pour diverses dépenses. C'est le montant qui vous reste.

Si l'on se penche sur les activités d'investissement, le montant entre parenthèses (444 000 \$), on dirait qu'il y a une perte ici, mais cela signifie que de l'encaisse a été déplacée d'un compte chèques à un CPG ou à un compte d'épargne à intérêt élevé. Il s'agit donc d'un débours positif au sein des activités de fonctionnement. Il faut retirer deux choses de ce bilan; dans les activités de fonctionnement, votre encaisse a augmenté, car vous avez conservé plus d'argent comparativement aux débours. Puis, en ce qui a trait à vos activités d'investissement, votre encaisse a baissé, car vous avez déplacé des fonds d'un compte chèques à un CPG.

Donc votre situation de trésorerie a changé à la baisse, car vous avez déplacé le montant de 282 000 \$ vers un portefeuille de placement. Au début de l'exercice, votre encaisse s'élevait à 579 000 \$. À la fin de l'exercice, il se trouvait à 296 000 \$; ceci est en lien avec le tout premier bilan, le montant sous éléments d'actif, encaisse. Alors voilà comment on peut faire le lien entre les différents états financiers et la façon dont ils sont reliés.

Dans l'ensemble, selon nous, votre association gère bien ses finances en imposant de bonnes mesures qui mènent à une plus grande précision. C'était très agréable de travailler avec Catherine et les membres du bureau; cette collaboration a permis d'effectuer une vérification efficace, ce qui était l'objectif premier quand la tâche nous a été attribuée. Nous avons su relever le défi et les membres du bureau ont coopéré avec nous sans restrictions.

Nous allons passer aux questions. N'oubliez pas que nous sommes comptables. Je vis dans le passé, jusqu'au 30 juin. Si vous avez des questions financières plus récentes, le trésorier serait le mieux placé pour y répondre. Il voit l'avenir et je suis pris dans le passé. Avez-vous des questions?

Au nom de McCay Duff, je vous remercie.

Il n'y a pas de questions.

MOTION : « Il est proposé d'accepter le rapport du vérificateur du 8 octobre 2019. »

Motion proposée par S. Thompson, PARI, Winnipeg et appuyée par R-M. Simard, SAGI, Saguenay.

Motion adoptée.

5. Rapport du trésorier et prévisions budgétaires – B. Holbrook

B. Holbrook présente les prévisions budgétaires.

On peut faire une demande de la présentation auprès du bureau de l'AECR.

Je vais commencer en vous parlant un peu des antécédents, mais je serai bref. Voilà comment nous avons établi nos prévisions. Nous devons nous pencher sur le passé afin de prévoir l'avenir. Il y a eu certains changements dans le passé. (Réf. : un déficit budgétaire précédent pour lequel nous avons commencé à prendre des mesures en 2014.) Nous avons pu rééquilibrer les choses assez rapidement, mais gardons en tête que c'est très facile de s'endetter, de subir des pertes ou de dépenser plus d'argent qu'on en gagne. J'ai travaillé très fort avec le Comité des finances pour viser un bilan positif.

Nous avons entendu le comptable de McCay Duff dire que nous avons un autre rapport sans réserve et j'aimerais en remercier Laurette, qui joue un rôle essentiel dans notre santé financière. C'est à elle qu'il faut transmettre tous nos éloges!

Dans la présentation, nos prévisions sont en jaune, c'est ce que nous prévoyons pour le prochain exercice financier. Nous prévoyons les revenus, calculés en gros en fonction du nombre de membres de l'AECR et du montant des cotisations. Ensuite, penchons-nous sur les réunions. Comme l'a mentionné McCay Duff, nos dépenses en matière de réunions ont augmenté. Nous en avons discuté, nous nous y attendions et nous en avons convenu. Les autres postes budgétaires sont assez évidents. Nous nous attendons à ce que nos frais juridiques augmentent cette année. Nous faisons davantage appel à notre avocat contractuel, donc nous avons fait des prévisions à cet effet.

Ensuite, il y a des éléments assez prévisibles, comme les salaires que nous payons et le loyer. Notre loyer coûte moins cher qu'autrefois depuis notre déménagement sur le chemin Canotek

depuis la maison de pierres (Stone House). Ce déménagement a été très avantageux pour nous. L'an dernier, nos prévisions pour les dépenses de bureau étaient très conservatrices. Nous croyions qu'il y aurait des dépenses imprévues liées au déménagement. Finalement, tout s'est bien passé. Il n'y a pas eu d'impondérables. Nous avons prévu un budget de 35 000 \$ pour les dépenses de bureau, et les dépenses ne s'élevaient qu'à 15 000 \$. Certains éléments pourraient encore faire surface, donc nous avons budgétisé 25 000 \$. C'était peut-être un peu conservateur, mais c'est ce dont nous avons convenu.

Ensuite, il y a les dépenses courantes comme l'assurance et ainsi de suite. En fin de compte, nous prenons le total de nos dépenses et nous les soustrayons du revenu. Le budget de l'an dernier était à 7,5 p. cent près de nos prévisions. Puisqu'on se tourne vers l'avenir, nous faisons des suppositions. Donc, un tel écart est fantastique pour un organisme à but non lucratif comme nous. J'en suis très satisfait.

Penchons-nous maintenant sur les placements. Comme l'a mentionné McCay Duff, nos placements se chiffrent actuellement à environ 1,1 million de dollars. Des finances saines pour un organisme sans but lucratif comme le nôtre verraient une fois et demie à deux fois les dépenses. Nous en avons discuté au Comité de gestion. Nous en avons discuté au Comité exécutif. Nos deux derniers vérificateurs en ont discuté, donc nos finances doivent se trouver dans ces parages en raison des difficultés possibles avec le système Phénix qui pourrait refuser de nous payer ou en raison d'autres conséquences négatives. C'est là où nous nous trouvons à l'heure actuelle. Notre position de trésorerie s'améliore doucement et graduellement. Ici, on voit nos investissements. Vous remarquerez dans le haut que certains placements n'étaient pas inclus dans la colonne des totaux, car ils sont arrivés à échéance puis ils ont été réinvestis. Nous ne voulons pas compter ces sommes deux fois, ce qui explique pourquoi la colonne est surlignée en bleu, question de rendre les choses plus claires pour les membres.

McCay Duff a touché à presque toutes les dépenses, notre bureau et nos revenus. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de tout expliquer de nouveau, à moins que quelqu'un le demande.

Personne ne demande qu'on le fasse et il n'y a pas de questions.

Cela met fin à mon rapport du trésorier. Je remercie sincèrement McCay Duff d'avoir fait la vérification et de nous avoir présenté le tout.

MOTION : « Il est proposé d'accepter le rapport du trésorier du 8 octobre 2019. »

Motion proposée par M. Birt, ATS, Ottawa et appuyée par J. Fahlman, EME, Vancouver.

Motion adoptée.

6. Le point sur les négociations collectives – J. Van Den Bergh

Généralement, quand je viens ici, j'essaie toujours de vous expliquer pourquoi les négociations

prennent tant de temps et pourquoi nous sommes toujours les derniers à signer une entente; cette fois-ci, ce n'est pas le cas. Pour la première fois en mes 20 ans auprès de l'AECR, toutes nos conventions collectives ont été négociées et signées avant leur échéance. Surtout, ne vous habituez pas à cette mode, car personne ne sait si cela se reproduira.

Le tout découle d'une certaine flexibilité du gouvernement, d'une élection imminente et de bonnes équipes de négociation. Les libéraux voulaient conclure le plus grand nombre d'ententes possibles avant de déclencher les élections, donc ils étaient sûrement un petit peu plus généreux qu'ils l'auraient été autrement. Nous avons des équipes de négociation qui étaient prêtes à avancer très rapidement. Nous avons tenu des discussions avec le négociateur du CNRC le lundi et déjà le vendredi, l'équipe de négociation était formée et se réunissait. Nous avons des réunions déjà avec nos équipes, mais nous n'étions pas tout à fait prêts. J'en profite pour remercier tous les membres des équipes de négociation.

Comme Cathie l'a mentionné, nous avons négocié de très bonnes conventions collectives, comportant des augmentations économiques et des rajustements des salaires totalisant 8 p. cent. Ne me demandez pas la différence entre une augmentation économique et un rajustement des salaires, car je ne le sais pas. C'est la manière dont le gouvernement répartit les fonds. Je crois que c'est une question d'optique. Cela peut avoir l'air de 2 p. cent au lieu de 2,8 p. cent, quand on appelle le 2 p. cent une augmentation économique et le 0,8 p. cent un rajustement des salaires.

Ces ententes comportent aussi d'autres changements importants, notamment aux congés de deuil et aux congés de maternité et parentaux. Il y a aussi de nouveaux congés pour violence familiale, pour les membres qui sont eux-mêmes victimes ou dont les enfants sont victimes de violence familiale ou pour les enfants qui en sont victimes. Le CNRC s'est penché sur la façon d'incorporer le tout et nous en discutons avec l'employeur, qui a transmis des indications à ses gestionnaires, car il est convenu que c'est un sujet très délicat et personne ne devrait se faire questionner en détail. Si un employé doit quitter, il le fait, obtient les congés et seulement si quelque chose semble étrange pourrait-on lui demander de fournir certains documents. Avec un peu d'espoir, le tout ira bien.

Nous avons aussi négocié un changement sur les périodes de probation. Dorénavant, les nouveaux employés de l'AECR auront une période de probation d'un an et non deux ans. Ce changement n'entrera probablement pas en vigueur avant décembre. Les membres qui sont déjà en période de probation et qui sont toujours dans leur première année de probation, si celle-ci se termine après décembre 2019, nous vous prions d'aller parler à votre directeur général pour vous faire exempter du reste de la période de probation (à moins qu'il y ait des problèmes de rendement importants). Si vous avez entamé votre deuxième année de probation, dès que le changement entre en vigueur, donc en décembre, nous vous prions de faire la même chose. Nous avons discuté avec le négociateur en chef du CNRC sur la mise en œuvre de ce changement. Il aimerait bien que la plupart des membres voient leur période de probation réduite. Il ne voudrait pas entendre dire que vous auriez fait une erreur au cours de votre première semaine ou de votre première année de travail et que deux ans plus tard, cela se retourne contre vous. Il faudrait que

ce soit quelque chose d'important, qu'on vous en ait parlé, que l'on puisse corriger cette situation, par exemple. Donc, nous espérons que la plupart des membres verront leur période de probation réduite. Sinon, n'hésitez pas à communiquer avec notre bureau.

Vous devriez tous et toutes constater une augmentation de votre salaire net. Le rajustement salarial devrait paraître sur votre prochaine paie. Cependant, il n'y aura pas de paiement rétroactif maintenant. Cela prendra un petit peu plus de temps. Comme vous le savez, le CNRC a 180 jours pour mettre en œuvre les modalités de l'entente. Il ne croit pas nécessiter tant de temps; on nous dit d'ici aux Fêtes, les membres devraient recevoir leur paiement rétroactif. La prochaine paie ne verra que le taux de salaire plus élevé.

Nous avons aussi négocié certains changements et certaines modifications quant à la Politique sur le réaménagement des effectifs. Ce fut le cas avec l'IPFPC et le CNRC, de façon bilatérale. Marvin Zaluski et moi représentons l'AECR. Ces améliorations comprennent un préavis plus long quand un employé est déclaré excédentaire; le préavis passe de deux à quatre semaines. Le montant alloué pour des conseils en matière de planification financière a aussi augmenté. Je n'ai entendu parler d'aucune mise à pied prévue au CNRC pour le moment. Il fallait simplement revoir la politique.

Avant de terminer ou de répondre à des questions, j'aimerais aussi vous parler de la Politique sur l'utilisation acceptable des dispositifs et des réseaux (PUADR). Le CNRC utilise un programme qui s'appelle Blue Coat, qui tourne en arrière-plan de tous ses systèmes informatiques et qui cherche des mots clés ou différentes choses. Si le programme trouve des mots clés, il fait sonner une alerte ou génère des rapports. Je ne connais pas très bien cette technologie. Si Blue Coat a relevé quelque chose sur votre ordi, quelqu'un de la Direction de la sécurité du CNRC pourrait se présenter à votre poste de travail et confisquer votre ordi, puis en faire une vérification juricomptable, puis vous convoquer à une réunion d'enquête avec la Direction de la sécurité.

Je constate que certains d'entre vous ont l'air abasourdis. Vous ne pouvez pas vous imaginer combien de fois c'est arrivé. Des membres appellent et me disent qu'on vient de confisquer leur ordi et de leur remettre une lettre. Donc, soyez attentif à la PUADR et familiarisez-vous avec cette politique, ce que vous avez le droit de faire sur le réseau du CNRC, le sans fil, et ce que vous n'avez pas le droit de faire. Ne regardez pas de pornographie. Sans blague, ne regardez pas de pornographie. Et si vous faites une recherche de célébrités et que Google vous donne 500 photos de cette célébrité comme résultat, ne cliquez pas sur la photo d'elle nue! Si vous visionnez de la pornographie juvénile, faites vos bagages. C'en est fini de vous. Faites attention aux programmes qui tournent en arrière-plan. Droits d'auteur? L'avez-vous téléchargé à partir de la maison? À l'aide de bande passante? Y a-t-il des personnages de dessins animés qui sont nus?

J'essaie de vous faire rire un peu, mais c'est vraiment très, très sérieux. Certains employés ont subi des mesures disciplinaires. D'autres ont été mis à pied. Donc, lisez la PUADR. Il devrait y avoir des affiches partout. Il y a des renseignements en ligne. Lisez-la. Prenez-la très au sérieux.

M. Birt, ATS, Ottawa : La politique est plus ou moins vague. On utilise des termes comme :

« selon une utilisation acceptable ».

J. Van Den Bergh : Il y a des exemples de questions et réponses. Il semble être possible de faire des transactions bancaires, d'aller sur Facebook et sur YouTube, pourvu que ce ne soit pas relié à la sexualité ni à la pornographie. Bien sûr, vous ne devriez pas faire cela toute la journée. Vous devriez limiter ces usages seulement durant les pauses. Vous ne devriez pas travailler sur vos affaires personnelles sur l'équipement de l'employeur et pendant vos heures de travail. Vous ne devriez pas non plus télécharger toutes sortes de choses. Le CNRC s'inquiète des virus et des maliciels.

M. Birt, ATS, Ottawa : (inaudible...) Bon nombre d'entre nous diffusent de la musique en continu, car nous sommes là à taper sur le clavier pendant sept heures. Donc nous diffusons la station radio en continu.

J. Van Den Bergh : Oui, je pense que ça, c'est bon. Mais si certains diffusent en continu...

V. Desjardins, PARI, Boucherville : Avec la bande passante, nous ne pouvons pas -

J. Van Den Bergh : En effet, il faut faire attention avec la bande passante.

V. Desjardins, PARI, Boucherville : Que ce soit YouTube, de la musique ou tout ce qui vient de la radio, cela passe par la bande passante.

J. Van Den Bergh : Ils n'aiment pas que vous fassiez un grand usage de leur bande passante. Quand il y a des tempêtes de neige et que beaucoup de gens travaillent de la maison et tentent de se connecter de la maison, ils n'ont pas la bande passante pour permettre à tout le monde de le faire. Ce sont de vrais enjeux; un document de questions et réponses a été préparé pour vous renseigner. Soyez astucieux. Le dicton selon lequel « Big Brother vous observe » est bel et bien vrai.

Il y a aussi le problème de vol de temps. Si vous consacrez votre temps de travail à ces activités personnelles ou néfastes, c'est considéré comme du vol de temps de travail. Donc, je vous conseille de faire attention. Lisez la politique, lisez les rubriques de questions et réponses et gardez en tête que la Direction de la sécurité a triplé ou quadruplé le nombre des membres de son personnel et a engagé des enquêteurs. Des questions?

R. Tom, TSH, Montréal, Royalmount : Au cas où je n'en aurais pas la chance, je voudrais remercier Joan, les équipes de négociation et le Comité exécutif de l'AEER pour leur excellent travail lors des négociations cette année. Puis, au nom du campus Royalmount, nous vous sommes reconnaissants pour la rapidité avec laquelle vous avez négocié nos conventions collectives et pour votre travail ardu sur Phénix et toutes les autres politiques gouvernementales sur lesquelles il a fallu se pencher. Je vous remercie aussi pour tout ce que vous avez fait au cours des vingt années de ma collaboration avec vous. Maintenant, passons aux questions.

J. Van Den Bergh : On n'aurait pas pu faire tout cela sans vous.

R. Tom, TSH, Montréal, Royalmount : Vous avez mentionné que la Politique sur le réaménagement des effectifs a été renouvelée. A-t-elle été publiée? Est-ce que les gens savent où la trouver?

J. Van Den Bergh : Il s'agit d'un chapitre dans le manuel des Ressources humaines. Je ne sais pas si la politique révisée y serait déjà, car nous sommes aux dernières étapes de la vérification pour faire en sorte qu'elle soit en ligne avec les ententes qui ont été conclues, mais elle devrait être dans le manuel des RH. Nous avons demandé à la réunion du CCM que le manuel des RH soit plus facilement accessible.

Y a-t-il d'autres questions? Non.

7. Séance de questions et réponses

J. Lippens, TSH, Montréal, Royalmount : J'ai une question concernant les communications. On nous avait demandé de fournir nos courriels personnels. Je ne sais pas si on nous a envoyé des communications. Je n'ai rien reçu. Quel genre de communication devrait-on recevoir? Par exemple, la convocation à l'AGA d'aujourd'hui, aurait-elle dû arriver par courriel ou dans notre boîte à courrier? Je voulais simplement savoir ce qu'il en était.

C. Fraser : Les membres nous envoient lentement leurs courriels personnels, nous en avons environ 55 p. cent jusqu'à maintenant. Dans certaines régions, nous en avons plus; à Saskatoon, nous les avons tous, mais à St. John's, nous en avons reçu environ 40 p. cent. Nous avons donc décidé de ne pas encore envoyer de messages aux courriels personnels. Nous espérons pouvoir le faire bientôt. Puisque nous n'avons reçu que 55 p. cent de ces adresses courriel, nous avons décidé d'envoyer les trousseaux de ratification de la convention collective par la poste.

8. Rapport du Comité électoral – J. Van Den Bergh

Nous avons mis sur pied un comité pour les préparatifs et le tenu de l'élection imminente à la présidence de l'AECR. Les membres du Comité électoral sont Marvin Zaluski, Michelle Lévesque, Laurette Ernst, Shelagh Till et moi. Nous nous sommes rencontrés deux fois et nous avons remis aux candidats les règles et procédures régissant cette élection. Nous avons établi les règles pour la documentation pertinente à la campagne électorale et pour leur participation ici aujourd'hui. Nous avons aussi déterminé les dates importantes en vue de l'élection.

Les candidats feront un discours aujourd'hui. Ensuite, ils répondront à vos questions. Les bulletins de vote vous seront acheminés d'ici la fin de la semaine et doivent nous être renvoyés dûment remplis d'ici le 31 octobre. Le dépouillement du scrutin aura lieu le 1^{er} novembre. Je suis en mesure de vous informer que les deux candidats ont bien obéi à toutes les règles et suivi les instructions cernées par le Comité électoral.

9. Discours des candidats

Les candidats à la présidence de l'Association des employés du Conseil de recherches sont invités à prononcer leur discours respectif. Nous leur accordons 15 minutes. Une séance de questions et réponses suit. Un enregistrement vidéo des discours et de la séance de questions et réponses se trouve sur le site Web de l'AECR.

10. Divers

M. Lévesque, 2^e vice-présidente, Montréal, Royalmount : Comme vous pouvez le constater, le travail de délégué syndical, ce n'est pas de tout repos. Ce rôle requiert un engagement auprès des membres, de la disponibilité et de l'empathie.

Au nom des membres du campus Royalmount, j'aimerais remettre un petit souvenir à Roseanne Tom pour souligner ses 20 années à titre de déléguée syndicale et l'en remercier. Tu t'es dévouée à la tâche pendant toutes ces années. Nous t'en remercions sincèrement.

Nous nous sommes demandé ce que l'on pourrait t'offrir. Qu'est-ce qui pourrait mettre un sourire à tes lèvres? Nous avons pensé t'offrir un certificat de notre grande reconnaissance. Ce certificat est remis à Roseanne Tom. Les membres du campus de Royalmount et de l'Institut de recherche en biotechnologie aimeraient te remercier pour toutes tes années de dévouement à titre de déléguée syndicale de l'AECR. Nous te remercions d'avoir défendu nos droits avec tant de conviction, de nous avoir conseillés avec tant d'empathie et parfois de nous avoir consolés avec tant de sensibilité et d'humour. Nous te souhaitons une superbe retraite. Que tous tes projets se réalisent!

R. Tom, TSH, Montréal, Royalmount : Je suis très honorée. Cela me touche que vous me fassiez honneur pour avoir grossi les rangs de mes collègues délégués syndicaux au pays.

Ma défunte mère donnait un coup de main à la communauté chinoise jusqu'à ce qu'elle meure après ses 55 ans. Je suis très choyée d'être ici aujourd'hui parmi vous et c'est un privilège pour moi d'avoir travaillé pour vous avec tous les moyens que j'ai développés. Je continuerai de vous appuyer d'une manière ou d'une autre, même si je ne suis plus une employée du CNRC ni une déléguée syndicale.

Je vous remercie de cette reconnaissance. J'ai bien aimé les hauts et les bas du rôle de déléguée syndicale. J'ai une grande confiance en mes collègues déléguées syndicales, soit Marijana Kalinic et Michelle Lévesque, qui est aussi 2^e vice-présidente, qui feront de l'excellent travail de déléguées pour Royalmount. Je souhaite à Joan, Cathie et aux autres membres du Comité exécutif, puis à Shelagh, Laurette, Bernard et Marvin bonne continuation dans leur travail, car l'AECR, comme vous l'avez constaté, s'est reprise en main et se trouve dans une position beaucoup plus saine aujourd'hui. Je suis convaincue que les choses vont s'améliorer. Il faut se retrousser les manches, comme certains politiciens le disent si bien. N'ayez pas peur de

vous exprimer. Merci beaucoup. Bonne continuation.

11. Levée de la séance

MOTION : « Il est proposé de lever la séance de l'assemblée générale annuelle. »

Motion proposée par J. Gallant, TSH, Halifax et appuyée par M. Lévesque, TSH, Montréal, Royalmount.

Motion adoptée.

La séance est levée.